



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2023

**Date de convocation**

\*\*\*

08 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Date d'affichage**

\*\*\*

08 DECEMBRE 2023

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

**Étaient Absents excusés :**

Présents.....27

Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

N° DEL-23-61

**Objet**

\*\*\*\*

**Convention pour le  
financement de  
l'étude pré-  
opérationnelle  
TMF-Floralies sous  
la maîtrise  
d'ouvrage de  
Valenciennes  
Métropole**

**Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY**



**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 décembre 2023**

**Vu** les articles L 2121-29 et 2122-21 du Code Général de Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation de la commune,

**Vu** la décision communautaire, annoncée en conférence des maires de Valenciennes Métropole du 3 février 2021, d'identifier et requalifier, via sa politique de renouvellement urbain, les friches stratégiques et prioritaires de l'agglomération,

**Vu** l'approbation, par le conseil communautaire de Valenciennes Métropole du 21 mars 2022, de la liste des 15 sites définis comme prioritaires dont le site TMF à Marly,

**Considérant** que Valenciennes Métropole, la ville de Marly et la Société Immobilière du Grand Hainaut se sont associées pour réaliser de concert une étude pré-opérationnelle à l'échelle du site TMF et quartier des Floralies,

**Considérant** que cette décision permet la réalisation d'une étude urbaine qui identifiera de grandes orientations d'aménagement dans la perspective d'un projet global de requalification du quartier,

**Considérant** que l'étude aura pour ambition de décliner et articuler les interventions suivantes : renaturation du site TMF en lien avec le parc urbain, aménagement des espaces publics du quartier des Floralies intervention sur les logements locatifs sociaux de la Société Immobilière du Grand Hainaut,

**Considérant** que pour cela, la mission du bureau d'étude se déclinera selon les étapes suivantes : réalisation d'un diagnostic urbain et paysager, réalisation d'un plan guide comprenant une première approche financière et opérationnelle, élaboration d'un cahier de prescription urbaine, architecturale et paysagère,

**Considérant** que cette étude urbaine, dont le rendu est prévu en janvier 2024, sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole et confiée à un bureau d'étude spécialisé en aménagement et requalification urbaine,

**Considérant** que l'étude pré-opérationnelle est estimée à un montant total de 179 200 €, soit 59 733,33 € par co-financeurs à hauteur d'une répartition par tiers,

**Considérant** que la ville de Marly s'engage à cofinancer cette opération via un fonds de concours versé à Valenciennes Métropole,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention pour le financement de l'étude pré-opérationnelle TMF-Floralies sous la maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention, et les éventuels avenants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre,

S'LO

- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

28 voix pour, 5 abstentions (T. ZAOUÏ, MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, V. CAPELLE).

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance  
Nathalie KOSOLOSKY



*N. Kosolosky*

Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



*J. Verfaille*

Transmis en sous-préfecture le 21/12/2023...  
Document exécutoire à compter du 21/12/2023

